

POLITIQUE I-18 – TABLEAU DES DÉPLACEMENTS

OPTIMIST INTERNATIONAL
CALENDRIER MAÎTRE DES VOYAGES, INDEMNITÉS QUOTIDIENNES ET
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE BÉNÉVOLES ET D'EMPLOYÉS

JANVIER 2015

A = Dépense réelle (à l'allée et au retour de la résidence à l'aéroport ou à la destination).
ND = Nombre de jours réel (journée de réunion plus 1 journée).
CC = Les comités doivent être sollicités par le président pour une rencontre au congrès international afin de recevoir une indemnisation quotidienne pour une journée.

EE= Pour les membres qui ne sont pas des ex-présidents.
PP= Les ex-présidents (pas sur le conseil d'administration) recevront une inscription gratuite au congrès pour eux-mêmes et leur conjointe à condition qu'ils s'inscrivent à l'avance.

CR – Inscription gratuite au congrès.

	CONGRÈS INTERNATIONAL OI JUILLET			VISITES DE DISTRICT (RÉUNIONS 1 ^{ER} TRIMESTRE)			CONGRÈS DE DISTRICT (RÉUNIONS 4 ^E TRIMESTRE)			VICE-PRÉSIDENT ÉLU			COLLOQUE GOUVERNEUR ÉLU (COLLOQUE DU PRINTEMPS)			RÉUNION DE COMITÉ			SÉMINAIRES DE FORMATION			RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OI			FONDATION DE NOUVEAUX CLUBS			TOURNOI CGJOI		
	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS
13	Comités de congrès :																													
	Région hôte																													
	Lettres de créance																													
	Direction/règles/résolutions																													
	Mise en candidature																													
14	Gouverneur																													
15	Gouverneur élu																													
16	Dirigeants de district																													
17	Formateur																													
18	Directeur général																													
	Conjointe																													
19	Directeur général émérite																													
20	Employé																													

LE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE DES BÉNÉVOLES EST FIXÉ À 29 SOUS (AMÉRICAIN) LE MILE AUX ÉTATS-UNIS ET DANS LES AUTRES PAYS ET À 25 SOUS (CANADIEN) LE KILOMÈTRE AU CANADA.

LE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE DES EMPLOYÉS EST FIXÉ SELON LE TAUX STANDARD DU MILE DE L'INTERNATIONAL REVENUE SERVICE.

CELA EST EN CONFORMITÉ AVEC LA MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTÉE À LEUR RÉUNION RÉGULIÈRE LE 7 DÉCEMBRE 1989 ET RECONFIRMÉE À DES RÉUNIONS ULTÉRIEURES.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ POUR L'ACHAT D'ALCOOL.

* Limité à des déplacements, de l'hébergement et des repas personnels, si engagés.

← après le congrès # n'excédant pas sept jours

Le directeur général est autorisé à approuver le paiement des frais de déplacement non remboursés, n'excédant pas l'indemnité quotidienne autorisée, occasionnés par des délais liés aux déplacements, en raison de circonstances atténuantes en dehors du contrôle du bénévole.

**Les dirigeants du conseil d'administration (président élu et deux nouveaux directeurs du conseil d'administration) élus avant le congrès international recevront les mêmes indemnités de déplacement que les membres du conseil d'administration actuels pour la tenue d'une réunion du conseil d'administration et du congrès international.